

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Che /2025-11

OBJET : Commune – Maîtrise d’œuvre pour la construction d’un vestiaire et la réfection de la toiture de la salle polyvalente sur le complexe sportif Nouëc

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre de la maîtrise d’œuvre pour la construction d’un vestiaire et la réfection de la toiture de la salle polyvalente sur le complexe sportif Nouëc, la candidature de :

- SARL LBL & Associés (mandataire), 1 rue Roger Le Cunff, BP20, 56301 PONTIVY, moyennant la somme de 57 300 € HT (soit 68 760 € TTC),
- BRETAGNE INGENIERIE (co-traitant 1), 3 rue du tribunal, BP74, 56 303 PONTIVY, moyennant la somme de 11 100 € HT (soit 13 320 € TTC),
- GUEGUEN PERENNOM (co-traitant 2), Place Marcel Dassault, 56 270 PLOEMEUR, moyennant la somme de 15 400 € HT (soit 18 480 € TTC),
- 107 ECO (co-traitant 3), PA de Kerdroual, Route de Larmor Plage, 56 270 PLOEMEUR, moyennant la somme de 11 550 € HT (soit 13 860 € TTC).

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 26 février 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 28/02/2025

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



le 28/02/2025